

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME
COMMUNE DE CHAUSSOY-EPAGNY-HAINNEVILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 2 DECEMBRE 2020

Date convocation : 25 novembre 2020

Date affichage : 9 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le deux décembre à vingt heures ; le conseil municipal de Chaussoy-Épagny-Hainneville s'est réuni sous la présidence de Monsieur Denis OPSOMER, maire.

Étaient présents :

Mmes : CARLE Isabelle, DELARUE Dorothee, ELOY Angélique, LAMANÉ Michèle, MACRET Virginie,

MM. : OPSOMER Denis, de CAFFARELLI Christian, GAMBET Clément, LEJEUNE Jean-Claude, MERCIER Sylvain,

Absente excusée : LELONG Marie-Line représentée par OPSOMER Denis

Secrétaire de séance : Mme BLANCKAERT Marie-Hélène

ORDRE DU JOUR

- **Délibération autorisant la réunion de conseil en huis-clos,**
- **Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal,**
- **Ressources humaines : recrutements – primes de fin d'année du personnel,**
- **Récupération de la taxe des ordures ménagères auprès des locataires,**
- **Dédommagement pour la mise à disposition annuelle de terres agricoles,**
- **Vente de bois de chauffage,**
- **Vote des représentants SISA et FDE80**
- **Focus élections complémentaires**
- **Retour visite diagnostic APAVE**
- **Point sur les travaux en cours,**
- **Communication : Intramuros**
- **Point sur les cadeaux de Noël des enfants et les paniers garnis ou bons d'achat des aînés,**
- **Questions et informations diverses**

Délibération autorisant la réunion de conseil en huis-clos

Vu le contexte sanitaire imposant le respect de distanciation, le maire propose de délibérer pour décider que la présente réunion de conseil se tienne à huis-clos.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité que la réunion se tienne à huis-clos.

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal

Le compte-rendu de la précédente réunion de conseil est approuvé.

Ressources humaines

Recrutements

Monsieur le maire rappelle qu'un employé communal a été embauché début novembre par contrat d'un an renouvelable à savoir Monsieur AUCAGOS Sylvain. Son mois d'observation a donné satisfaction. ~~Il donne pleine satisfaction pour le moment.~~

D'autre part, Madame BELIER, qui assurait l'entretien de la salle des fêtes, a fait part de sa décision d'arrêter au 31 décembre 2020.

Monsieur le maire propose de maintenir ce poste d'agent d'entretien « à la vacation » pour assurer ce travail.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne pouvoir au maire pour choisir une personne compétente et pour signer un contrat « à la vacation »

Primes de fin d'année du personnel

Le maire propose de reconduire l'octroi des primes de fin d'année à accorder au personnel communal pour une enveloppe totale de 1000 euros. Cette somme sera répartie en fonction des heures de travail et de l'implication de chaque salarié.

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour l'octroi des primes accordées. Cette somme est inscrite au budget communal comme tous les ans.

Délibération pour récupération de la taxe des ordures ménagères auprès des locataires

Suite à l'institution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères figurant sur l'avis d'imposition des Taxes Foncières de la commune, il y a lieu de réclamer cette taxe aux locataires des logements communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter à l'unanimité la délibération de récupération de la taxe de récupération des ordures ménagères.

Dédommagement annuel pour mise à disposition de terres

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que, suite au remembrement de CHAUSSOY-EPAGNY-HAINNEVILLE, la commune dispose d'une réserve foncière. Afin que ces parcelles ne soient pas envahies par les mauvaises herbes, il est souhaitable qu'elles ne restent pas inoccupées.

Ces parcelles sont mises à disposition de Monsieur DUQUENNE Jérôme et Monsieur MULLET Didier.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette mise à disposition pour la durée d'un an, à savoir :

Monsieur DUQUENNE Jérôme pour une somme revalorisée de 271,50 euros pour 1ha 50 ca

Monsieur MULLET Didier pour une somme revalorisée de 452.50 euros pour 2 ha 50 ca

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité le renouvellement de la mise à disposition des parcelles pour les sommes revalorisées de 271,50 euros pour Monsieur DUQUENNE Jérôme et de 452,50 euros pour Monsieur MULLET Didier.

Vente de bois de chauffage

Des arbres appartenant à la commune doivent être coupés et le maire envisage de proposer aux habitants de récupérer ce bois au prix de 10 euros le stère sur pied. Un contrat de « vente de bois de feu » sera signé entre la commune et les preneurs pour dégager la responsabilité de la commune ~~de~~ en cas d'accident. Plusieurs personnes se sont manifestées et les premières sont retenues. Toutefois les autres personnes intéressées seront contactées en priorité lors d'une prochaine coupe d'arbres.

Après avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité de fixer le prix du stère sur pied à 10 euros et autorise le maire à contacter les personnes retenues, la coupe étant sous leur responsabilité.

Vote des représentants SISA et FDE80

Suite à l'annulation du 2^e tour des élections municipales, il y a lieu de désigner de nouveaux représentants de la commune auprès du SISA et de la FDE 80 :

Après avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité :

Représentant titulaire au SISA : Virginie MACRET

Représentant titulaire à la FDE80 : Isabelle CARLE

Représentant suppléant à la FDE80 : Clément GAMBET

Focus élections complémentaires

Le conseil municipal est dorénavant composé des 11 élus du 1^{er} tour.

Des élections complémentaires étaient fixées aux 6 et 13 décembre. Ces dates ont été annulées par la Préfecture au vu de la situation sanitaire. Nous sommes dans l'attente de nouvelles dates.

Retour visite diagnostic APAVE

6 sites ont été expertisés : mairie, école, salle des fêtes, salle de sports, ruralithèque, église. La commune aura recours à un architecte pour nous l'accompagner dans le chiffrage des travaux à réaliser et en assurer la conformité des travaux.

Concernant la ruralithèque et l'église, les travaux sont trop importants, voire irréalisables. Une demande de dérogation sera déposée.

Ces travaux, ou un calendrier de mise en œuvre, étaient obligatoires au plus tard en mars 2019. Les travaux ne seront donc peut-être pas subventionnables.

Travaux bâtiments communaux :

- Les logements 8 rue du château et 25 rue d'Ailly doivent faire l'objet de travaux de rénovation énergétique. Des premiers devis ont été reçus en mairie pour la somme de 5118.10 € et 9949.98 €. Nous sommes dans l'attente d'un deuxième devis.
- Le logement 6 rue du château doit faire l'objet d'une rénovation totale. Nous sommes dans l'attente d'un chiffrage des travaux.
- Toiture de l'école : la couverture a été refaite. La réfection du plafond et la plomberie seront réalisées prochainement.
- Dépôt déchets verts : Les travaux ont été réalisés dans les délais. Des flyers ont été distribués, le panneau d'information commandé et le cadenas posé.

Numérique – communication

- Remplacement du matériel informatique de la mairie : fait
- Mécanisme de sauvegarde avec Somme Numérique : en cours
- Dématérialisation des actes avec le contrôle de légalité : en cours
- Site internet, récupération nom de domaine : aucun résultat pour le moment. Les prochaines étapes sont payantes (environ 250 €). Proposition : mettre le sujet à l'ordre du jour de la prochaine « commission communication » pour le choix d'un nouveau nom de domaine. Date : lundi 7 décembre.
- Intramuros : quelques chiffres entre le 23/10 et aujourd'hui :
 - Nombre de vues cumulées « journal » : 515
 - Nombre de vues cumulées « points d'intérêt » : 93
 - Nombre de vues « Association » : 141
 - Nombre de vues « Ecole » : 37

80 utilisateurs abonnés à la commune

2 signalements citoyens.

- A faire : formations sur le portail de publication (commune, associations) ; développer les sections Commerces, Assistantes maternelles, Evènements, Découverte du territoire...

Repas des aînés et cadeaux de Noël

Le traditionnel repas des aînés ne pouvant avoir lieu cette année, Un choix a été proposé aux habitants de 65 ans et plus.

128 réponses dont 2 refus – 80 paniers garnis et 46 bons repas au Moulin des Ecrevisses.

La distribution se fera entre le 5 et le 20 décembre.

Cadeaux de Noël **des enfants** : 83 cadeaux seront distribués le 19 décembre 2020.

Questions et informations diverses

- Ecole : la directrice a demandé la pose d'un vidéo-portier à la grille de l'école. Un devis a été demandé. Il s'élève à 2276,40 euros. Diverses subventions seront demandées.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner pouvoir au maire pour faire effectuer ces travaux et demander les subventions.

- Ecole : un achat de masques réutilisables pour les enfants est prévu (4/ enfant)

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner pouvoir au maire pour effectuer cet achat.

- Décorations de Noël : un devis a été demandé à CYNERGIE pour des décorations de Noël. Celles-ci seront réparties au centre du village et de chaque hameau.
- Abattage des peupliers. Un devis a été demandé pour l'abattage des peupliers route d'Hainneville à Ailly sur noye. La commune va demander un deuxième devis.
- Participation citoyenne : 9 personnes se sont portées volontaires pour ce projet.
- Agence Postale : Afin d'apporter des services complémentaires aux habitants, la commune a sollicité les services de la Poste pour accueillir une agence postale communale à la mairie de Chaussoy. De ces échanges il ressort : Le service à la population couvre 90% des services d'une agence postale traditionnelle. Une convention de 9 ans renouvelable 2 fois serait signée, une indemnisation serait versée par la Poste et l'installation serait partiellement financée par la Poste, notamment au moyen de prime et travaux d'aménagement subventionnés à 80%. La Formation et l'accompagnement sont pris en charge par la Poste ; mobilier, matériel et maintenance fournis et assurée par la Poste. Il s'agit dans un premier temps de donner un accord de principe à la Poste. **Le conseil municipal est favorable à ce projet.**
- Dates à noter :
 - o 10 décembre : Conseil communautaire budget 2021
 - o 5 au 20 décembre : Remise des cadeaux aux aînés
 - o 7 décembre : Commission Communication
 - o 10 décembre : Assemblée Générale SISA
 - o 19 décembre : Distribution des cadeaux de Noël aux enfants
 - o 13 janvier 2021 – 20 h : prochain Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.